

## **ASSOCIATION ADES Europe**

Affiliée à la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant :  
Association reconnue d'utilité publique agréée association d'éducation populaire

**Siège Administratif** : Lieu Dit « Le Pitarlet » - 09160 PRAT BONREPAUX  
☎ 05.61.96.19.65 - 📠 05.61.96.27.27 - ✉ adeseurope@wanadoo.fr

# **FOYER D'ADOLESCENTS PYRENE**

## *PROJET DE SERVICE*

# HEBERGEMENT INDIVIDUEL PERSONNALISÉ

**MAJ. MAI 2013**

*(dernière version, tout projet antérieur est caduc)*



# SOMMAIRE

---

<b>I – LE SERVICE &amp; LA POPULATION ACCUEILLIE</b>	<b>4</b>
De l’Hébergement Intermédiaire à l’Hébergement Individuel	4
L’Hébergement individuel : une alternative à certaines situations d’impasse	5
Population accueillie sur l’Hébergement Individuel Personnalisé	6
<b>II – LES VISEES DE L’ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>7</b>
Notre logique d’accompagnement et nos postures	7
La spécificité de l’accompagnement des jeunes majeurs	8
Les objectifs	11
La prestation d’hébergement	12
Les domaines d’accompagnement	12
<b>III – LES PRATIQUES MISES EN OEUVRE</b>	<b>16</b>
Les étapes de l’accompagnement :	16
Le Projet Personnalisé	19
Les modalités d’intervention	22
L’Allocation Individuelle Mensuelle	28
Les liens avec les autres services de l’établissement	30
Les partenaires	31
<b>IV – L’ORGANISATION DU SERVICE</b>	<b>33</b>
Les moyens éducatifs	33
Les réunions	34
<b>V. LES ANNEXES : Outils, Supports...</b>	<b>37 à 75</b>

## **I – LE SERVICE & LA POPULATION ACCUEILLIE**

---

Le service d'Hébergement Individuel Personnalisé accueille des jeunes, garçons et filles, de 16 à 21 ans. Sur ce service, on compte douze places.

En ce qui concerne l'origine géographique, les jeunes proviennent en majorité de la région Midi-Pyrénées.

La nature du placement peut être l'ordonnance 45 (en partenariat avec la PJJ), l'article 375, l'accueil provisoire ou le contrat jeune majeur (en partenariat avec l'ASE).

Même si souvent le point commun de tous ces jeunes est un problème d'ordre familial qui prend diverses formes (parents séparés, décédés, disparus...) avec quelquefois des pathologies familiales lourdes, les jeunes accueillis peuvent également avoir un passé pénal important.

### **De l'Hébergement Intermédiaire à l'Hébergement Individuel**

---

Le service de l'hébergement intermédiaire nous permet de préparer des adolescents qui nous sont confiés à leur départ vers un hébergement individualisé. Cette structure permet aux jeunes accueillis d'évoluer dans un environnement proche de l'hébergement individuel par le biais de la mise à disposition d'un studio entièrement équipé permettant d'accéder à l'apprentissage de l'autonomie.

Toutefois, la centralisation de ces studios (au nombre de six) dans un même immeuble permet une présence éducative 24h/24. En effet, l'équipe éducative se relaie de 8h du matin à 23h, un surveillant de nuit prenant le relai de 23h à 8h.

Cette présence permet d'évaluer les potentialités des jeunes accueillis au niveau de la sociabilisation, l'autonomisation et la responsabilisation. Elle est un sas cohérent et pertinent avant une orientation vers l'hébergement individuel.

En effet, l'hébergement individuel est intégré dans le milieu ordinaire, le voisin peut être voisin sans être un proche. Ce passage vers un lieu où il va être seul, est le moment (passage obligé), où il va tester son « individuation », c'est le moment où il va juger de là où il en est, de sa valeur, de l'état de ses relations sociales, humaines, amoureuses.

Un passage au préalable sur l'hébergement intermédiaire permet donc de préparer les jeunes accueillis à ce grand pas vers l'autonomie.

## **L'Hébergement individuel : une alternative à certaines situations d'impasse**

---

Certains jeunes se trouvent parfois au sein d'hébergement collectif dans des situations délicates. Dans ces circonstances il apparaît que ce type d'hébergement touche à ses propres limites, risquant même parfois d'aggraver encore davantage une situation.

Nous nous proposons d'organiser un accompagnement éducatif marqué par une offre de travail qui mobilise le sujet autour de son propre engagement. La structure même de l'hébergement individuel met, de fait, à distance des effets négatifs de groupe vécus par les jeunes que nous accueillons.

Cette mise à distance peut nous faire espérer, nous l'avons souvent constaté, une mobilisation de la personne autour de questions personnelles. Le sujet se recentrant sur lui-même plutôt que de voir une sorte de dilution de ses questions au travers de l'expression d'un malaise par le groupe.

## **Population accueillie sur l'Hébergement Individuel Personnalisé**

---

A ce jour, plus de 60 % des jeunes accueillis à l'Hébergement Individuel Personnalisé (HIP) proviennent de l'hébergement collectif et intermédiaire. Ce lien naturel s'explique par une logique d'évolution dans le parcours institutionnel des jeunes accueillis (cf. projet d'établissement). Il s'agit surtout de situations particulières qui répondent à des parcours singuliers. Par définition, l'ensemble de la population accueillie à l'hébergement individuel, est d'abord celle d'une MECS, tant à la fois sur son aspect aléatoire et non discriminant, que sur l'habilitation qui stipule la nature des placements et l'âge des résidents.

## **II – LES VISEES DE L’ACCOMPAGNEMENT**

---

### **Notre logique d’accompagnement et nos postures**

---

Nous créons un lien et une relation avec chaque jeune sur des modalités beaucoup plus fractionnées que dans une logique d'internat : ce qui correspond au sens du passage sur ce service dont la finalité est le départ. Nous prenons en compte de manière globale chaque personne accompagnée. En clair nous travaillons avec le principe de réalité et l'échéance de fin d'accompagnement sans nous focaliser exclusivement sur l'insertion professionnelle.

Dans cette conception du travail nous avons fait le choix que ce soit n'importe quel membre de l'équipe qui puisse réaliser les accompagnements. Il n'y a donc pas de système de référence de projets personnalisés au sein du service : nous parlons de coordinateur de projet. En effet, l'enjeu de désinstitutionnalisation et d'autonomisation des jeunes passe par le recours à des accompagnements liés à leur projet plus qu'à une relation personnalisée avec un référent.

Notre pratique consiste à progressivement distendre de plus en plus les liens avec le jeune pour réduire petit à petit sa dépendance vis-à-vis des interventions et du désir des professionnels. Nous sommes particulièrement

vigilants à ne pas nous substituer au jeune dans la réalisation de ses projets et à ne pas le « porter artificiellement » avec notre propre désir.

L'enjeu est qu'il se tourne de plus en plus vers les partenaires de droit commun et de moins en moins vers les professionnels du service. L'enjeu est qu'il devienne l'auteur de sa vie. La posture de l'éducateur du service hébergement individuel n'est donc pas la même que celle d'un éducateur d'internat, elle se rapproche d'une pratique de milieu ouvert.

Ce travail de maturation de leur projet ne va pas sans moments de crises, d'effondrement, de doutes, de souffrances, de mises en danger pour les jeunes. L'éducateur est souvent le premier témoin de ces moments mais ne peut en rester le seul dépositaire.

Le climat d'échange et de partage entre les professionnels du service garantit, complémentairement aux espaces tels que les réunions pluridisciplinaires et l'analyse de pratique, la dynamique de réflexion et d'ajustement de la distance de chacun.

## **La spécificité de l'accompagnement des jeunes majeurs**

---

Revenons sur le sens de l'accompagnement concernant les jeunes majeurs : le jeune a fait une demande formelle à l'ASE ou la PJJ (dans le cadre de l'article 16 bis) de Contrat d'Aide à Jeune Majeur, demande que l'ASE ou la

PJJ a accepté et dont elle va régulièrement contrôler le bon déroulement (si le temps manque pour mener à terme le projet, des prolongations au contrat initial peuvent être accordées).

Comment nous faisons exister le service placeur comme tiers dans la relation d'accompagnement avec le jeune ?

Informations régulières, contacts téléphoniques, synthèses, rencontre avec le jeune, le coordinateur et l'ASE ou la PJJ, etc... Le jeune est systématiquement informé de tous les échanges que nous avons avec l'ASE ou la PJJ à son sujet. Le jeune est l'auteur de toute demande de prolongation, demande que nous accompagnons d'une note de situation ou d'un rapport de synthèse. Les échéances 3 mois, 6 mois... sont porteuses de sens et de dynamique pour le projet du jeune.

Dès son arrivée, la date d'échéance est clairement discutée, afin d'inscrire notre accompagnement dans une durée limitée. (Ceci est d'autant plus important quand le jeune a un passé institutionnel important). De même que la possibilité de prolongations est clairement présentée comme conditionnée par l'engagement du jeune dans son projet, la possibilité d'interruption est également expliquée. Cette clarté du cadre d'accueil et d'accompagnement est repérante et sécurisante pour le jeune.

Souvent, notre accompagnement s'inscrit dans la continuité d'un placement. Mais le terme de placement ne peut être adéquat que pour les mineurs. C'est pourquoi dès la majorité, nous sommes très vigilants à ne plus utiliser ce terme. Le jeune n'est plus placé, il adhère volontairement à un

dispositif d'accompagnement. La notion de contrat prend dès lors un autre sens :

- Il est basé sur l'engagement du jeune et son inscription dans un projet d'une part, et l'engagement du service à l'accompagner et le soutenir dans la mise en œuvre et la réalisation de son projet de vie d'autre part.
- Il peut être interrompu sur décision du jeune ou sur décision de l'ASE ou de la PJJ. En effet le service donne les éléments d'appréciation à l'ASE ou à la PJJ qui décide de l'interruption ou de l'arrêt du contrat d'aide au jeune majeur. Ce n'est pas le service qui prononce l'arrêt de l'accompagnement et cette nuance de position est essentielle dans la relation d'accompagnement que nous construisons avec les jeunes. L'ASE ou la PJJ occupe ainsi une position de tiers.

Lors des prolongations, le jeune réalise donc un courrier de demande, courrier que nous pouvons l'aider à rédiger s'il a des difficultés en français, mais qu'en tout état de cause il poste lui-même. En parallèle, le service adresse une note de situation à l'ASE ou à la PJJ pour communiquer les éléments sur lesquels l'ASE ou la PJJ se basera pour prendre la décision de prolonger ou non.

## Les objectifs

---

Par le biais de notre accompagnement éducatif, nous apportons aux jeunes accueillis, aide, soutien et conseils conjointement dans deux directions :

❖ Sur le plan personnel :

- Développer l'autonomie par la mise en situation réelle de la gestion matérielle et financière de l'appartement mis à disposition, apprendre à être seul,
- Aider à la résolution des difficultés personnelles avec les relais éventuels des dispositifs de soins (CMP, médecins) ; orienter ce travail si nécessaire en direction de la famille.

❖ Vers une insertion sociale :

- Permettre une réappropriation, une réconciliation avec les dispositifs d'insertion scolaires et professionnels internes à l'établissement (Centre de Jour) ou externes (établissements scolaires, GRETA, mission locale, mission locale, ANPE...). L'accent est porté sur l'orientation, le choix d'une profession, l'élaboration d'un projet professionnel en relais avec les dispositifs de droit commun,
- Favoriser l'insertion des jeunes accueillis dans leur cadre de vie, leur participation à la vie sociale par l'accès à des activités sportives et socio-culturelles.

Le passage sur l'hébergement individuel est formalisé lors d'un rendez-vous avec le responsable du service où sont évoquées les situations personnelles, les objectifs poursuivis et les engagements réciproques.

## La prestation d'hébergement

---

Nous mettons à disposition des jeunes accueillis des logements (la plupart du temps des studios) qui respectent toutes les normes de sécurité et de salubrité et qui sont équipés (literie, kitchenette, machine à laver, ligne téléphonique locale).

Le service réalise les démarches d'actualisation permanente et d'entretien du parc de logements (évolutif dans l'implantation en fonction des projets et des besoins).

## Les domaines d'accompagnement

---

Démarches liées aux droits (identité, protection sociale, aides...) :

- Connaître ses droits et ses devoirs (et le sens de l'organisation sociale / citoyenneté)
- Identifier les institutions correspondantes

- Savoir remplir les documents, faire les démarches (ouverture de droits, de comptes...)

Tenue d'un appartement :

- Entretien le studio
- Investir /s'approprier le studio
- Comprendre et respecter les règles sociales (voisinage...)

Gestion du budget :

- Savoir-faire un budget prévisionnel et le gérer
- Etablir et tenir des priorités
- Gérer un compte bancaire en lien avec le budget

Utiliser les transports :

- S'orienter / organiser ses déplacements
- Utiliser les transports en commun
- Maitriser les moyens individuels (vélo, cyclo...)
- ASSR, BSR, code...

Prendre soin de soi (santé...) :

- S'alimenter (diététique)
- Adopter des rythmes de vie adaptés (sommeil...)
- Avoir une hygiène personnelle et vestimentaire
- Mettre en œuvre un parcours médical (vaccinations, contrôles réguliers, médecin traitant, traitements...)
- Education à la santé
- Conduites à risque

Le temps libre :

- Savoir organiser son temps libre et ses loisirs
- Accéder au sport et à la culture
- Gérer la solitude

Le scolaire / le professionnel :

- Accéder à la qualification ou à l'emploi direct
- Construire une expérience et une culture travail favorisant l'employabilité
- Réinscrire une dimension professionnelle dans le projet de vie

La vie affective :

- Savoir se créer un environnement de relations amicales, affectives...
- Apprendre à identifier les relations qui sont constructives ou préjudiciables à un développement personnel

La gestion de l'imprévu

- Savoir prendre des initiatives adaptées
- Apprendre progressivement à trouver des solutions ou gérer les moments difficiles sans avoir recours systématiquement aux éducateurs

Les relations avec la famille et les proches

- Prendre en compte les réalités de sa situation familiale et les intégrer dans son projet (opportunités, ressources, limites)
- S'inscrire dans une histoire, dans des liens (qu'ils soient actuels, rompus, à renouer...)

### **III – LES PRATIQUES MISES EN OEUVRE**

---

Les étapes de l'accompagnement :

---

- **La préadmission**

La préadmission est effectuée par l'équipe de direction sur dossier et au vu des places disponibles. Les premiers éléments de situation sont communiqués à l'équipe lors de la réunion hebdomadaire.

- **L'admission**

Dans les 3 ou 4 semaines précédant la date possible d'entrée du jeune, une rencontre d'admission se fait en deux parties (le même jour).

Une première partie avec :

- Le jeune
- Le travailleur social du service placeur ou antérieur
- Le responsable de service HIP
- Un éducateur du service HIP

Et une seconde partie pendant laquelle :

- le responsable de service et le travailleur social finalisent le contenu du dossier

- le jeune et l'éducateur HIP vont visiter le studio qui lui est destiné, les bureaux... ce qui permet ainsi de commencer à nouer une relation.

Dans la première partie animée par le cadre, il s'agit :

- De présenter le service et son projet
- De recueillir les attentes et le projet de vie du jeune, de comprendre sa trajectoire de vie et le sens que prendrait son entrée sur le service d'hébergement individuel (à cet effet, nous veillons à ce que le service placeur rappelle la mission d'accueil et d'accompagnement donnée au service HIP)
- D'évaluer l'adéquation entre les capacités d'accompagnement du service et le projet / les besoins du jeune.

Dans la seconde partie, l'éducateur commence à nouer une relation avec le jeune et échange à bâton rompu avec lui. Ce moment où le jeune est seul (c'est à dire sans le travailleur social qui l'a accompagné), permet aussi de donner encore plus de sens à sa démarche d'adhésion (être acteur...).

Remarque : lorsque le jeune vient d'un service de l'association (hébergement intermédiaire, famille d'accueil ou l'Estelas) nous veillons à organiser l'admission dans les mêmes conditions que pour un jeune venant d'un autre service.

- **L'accueil et l'installation :**

Pour l'accueil, nous veillons à ce que le studio soit préparé (équipements, linge de toilette, produits de première nécessité) et lors de l'installation, les

premières courses sont réalisées avec le jeune (support à l'échange et l'instauration de la relation). La base d'équipement des studios (literie, produits ménagers, linge de maison) est assurée par les services généraux ; l'installation et les premières courses sont réalisées par l'équipe éducative.

- **La préparation du départ :**

C'est une période très importante : l'enjeu est de construire une séparation, de préparer la transition pour éviter les phénomènes de rupture. C'est souvent un moment chargé d'enjeux pour le jeune (hésitation, incertitude, appréhension...) ; ce moment peut être marqué par des résistances, c'est pourquoi il est essentiel que l'équipe mette en place des pratiques très formalisées et très repérantes.

La notion de départ est évoquée dès l'arrivée, mais elle devient un axe de travail formalisé dans un avenant au projet personnalisé :

Modalités :

- Un point projet est réalisé avec le jeune, le coordinateur et le cadre 3 mois avant l'échéance, dans le bureau du responsable de service. (relié à notre pratique des projets personnalisés : cette rencontre aura été préparée en réunion d'équipe la semaine précédente).
- Dans cet avenant au projet, on liste avec le jeune les manques et les restes à faire par domaines, avec échéances. (Prévoir les achats matériels, perspectives avec l'employeur éventuel...)

- Domicilier tout le courrier du jeune dès que son accession au logement personnel est officielle (que ce soit un nouveau logement ou un bail glissant)
- Ritualiser le départ (pot...)
- En fonction des situations et sur demande du jeune, et en accord avec l'ASE ou la PJJ s'il est mineur, les parents ou des proches peuvent être associés aux démarches et invités à participer au point projet.

## Le Projet Personnalisé

---

L'accompagnement, le suivi éducatif ne peuvent se faire qu'à partir d'un projet personnalisé bien défini. L'essentiel n'est pas que ce projet soit ambitieux, au contraire, il doit permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables.

L'important est ensuite de faire régulièrement le point sur l'évolution de ce projet lors de rencontres obligatoires, dont la fréquence est précisée sur ce même projet en fonction des différentes problématiques.

A l'arrivée du jeune, le projet personnalisé doit donc être rédigé rapidement.

D'une situation de difficultés familiales, personnelles, sociales ou de l'expression d'un malaise par des actes de délinquance, à une stabilité ou à une pacification des personnes engagées dans de tels processus, il y a un grand espace. Communément, nous disons que nous poursuivons comme objectif l'acquisition de l'autonomie pour les personnes accueillies. Par cette

notion d'autonomie, nous entendons la capacité pour la personne à se débrouiller seule matériellement, mais aussi la capacité à gérer sans trop de difficulté les différents codes et usages de la vie sociale.

Cette acquisition de l'autonomie doit être régulièrement évaluée.

Ce trajet-là ne peut se faire par simple décret, il doit être balisé, et doit constituer un cheminement progressif et adapté à chacun. Le projet personnalisé doit être le reflet de ce cheminement. L'hébergement individuel à partir duquel le jeune fait vivre son projet, devient l'outil de cette transition. L'écriture du projet personnalisé est un moment crucial, il est le temps fondateur du travail qui va suivre. Le jeune accueilli est le co-rédacteur de ce projet, il doit être le maître d'œuvre. A ce moment fondateur, il est essentiel que soit mis en évidence la particularité de la demande du jeune. L'enjeu est là. Permettre par le repérage de cette particularité que le jeune s'y reconnaisse ; et s'il s'y reconnaît, les conditions sont remplies pour une mobilisation plus pleine et entière. Il ne s'agit plus alors de défendre un projet plaqué mais son propre projet.

### ***Les étapes du Projet personnalisé***

Dans le mois qui suit l'accueil :

- 1) Analyse en équipe pluridisciplinaire des besoins d'accompagnement du jeune (pré projet)

- 2) Recueil des attentes et Co-élaboration du projet avec le jeune, ses représentants légaux (si mineur ou si majeur qui le demande) et le coordinateur de projet.
- 3) Validation du projet avec le responsable de service, le jeune, ses représentants légaux (si mineur ou si majeur qui le demande) et le coordinateur de projet.
- 4) Suivi / mise en œuvre du projet (coordination) / évaluation « points projet » (fait à la fois en équipe et lors de rencontres avec le jeune)

En complément du projet personnalisé signé avec le jeune, un compte rendu des réunions de point projet est tenu à jour :

<b>Date</b>	<b>Dernière date de passage sur le studio</b>	<b>Point sur l'avancement du projet</b>	<b>Conduite à tenir (éventuelle)</b>

Compte rendu qui peut très bien être utilisé par le coordinateur pour discuter avec le jeune.

(Voir nouveau modèle de support projet personnalisé en annexe).

## Les modalités d'intervention

---

### ***Les Visites au studio (programmées / imprévisibles)***

Notre conception de la notion de « domicile » : les studios sont mis à disposition des jeunes ; il s'agit à la fois d'un lieu où est respectée l'intimité du jeune, d'un lieu qu'il doit investir, d'un lieu où il doit pouvoir se poser et se sentir en sécurité mais il s'agit aussi d'un lieu que le service met à disposition du jeune de manière conditionnelle. Nous distinguons les visites programmées (sur rendez-vous) et les visites imprévisibles.

Cette notion de visite imprévisibile, pour qu'elle soit le moins possible vécue comme une intrusion par les jeunes, est expliquée aux jeunes dès son accueil.

Les visites imprévisibles permettent de conserver un regard éducatif sur l'hygiène, la bonne tenue de l'appartement, les réserves alimentaires périssables et non périssables et de détecter des signaux de danger (traces de consommation de toxiques, bricolages de l'installation électrique, envahissement des lieux par des personnes extérieures, incurie...).

La fréquence des visites est déterminée lors de la finalisation du projet personnalisé.

## **Les Rendez-Vous au bureau :**

Il est important que le jeune fasse la démarche d'aller vers, et que ça ne soit pas toujours les professionnels qui viennent vers lui, c'est pourquoi nous organisons des rendez-vous réguliers avec chaque jeune dans les bureaux du service. De plus nous pouvons aborder les questions sur le projet d'une manière plus formelle que dans l'appartement ; on peut également utiliser les ressources logistiques et informatiques du bureau. La place centrale des locaux dans St giron permet d'accéder facilement à tous les services de la ville.

En fonction des situations, chaque professionnel (éventuellement après discussion en équipe) apprécie l'espace le plus approprié pour réaliser l'entretien (cadre du bureau ou domicile ou...).

Pour certains jeunes, nous pouvons par exemple délimiter les visites au studio pour tout ce qui concerne l'autonomie quotidienne, et le RV au bureau pour tout ce qui concerne le socioprofessionnel. L'important est que ces choix de stratégie soient régulièrement débattus en équipe.

Pour les jeunes dont le studio est éloigné (Pamiers, Foix, St Gaudens...), et pour des raisons évidentes de temps de transports, les rencontres se font essentiellement dans leur studio.

### **Les Rendez-Vous téléphoniques :**

C'est un outil très important pour garder le contact (permet de régler des questions rapidement, de laisser des messages, etc...).

### **Les accompagnements aux démarches :**

Il s'agit de faire médiation, de mettre en lien, d'expliquer le rôle de l'institution ou du professionnel que nous allons rencontrer, de travailler les codes sociaux. Il s'agit également de familiariser le jeune avec ces démarches et de le rendre progressivement autonome dans leur préparation et leur réalisation.

Remarque : les transports en voiture sont souvent propices à des échanges de fond...

### **Le faire avec :**

Apprendre au jeune à nettoyer et entretenir son logement, réaliser des mini-réparations, confectionner un repas, partager un repas... fait pleinement partie de nos interventions, en complémentarité avec les interventions des services généraux.

## **Les interventions dans le milieu naturel du jeune (environnement familial, social et professionnel)**

### ➤ **L'environnement scolaire et professionnel**

Nos interventions peuvent consister à :

- Rencontrer une équipe pédagogique,
- Faire un point avec un patron ou un responsable de formation (bilan de stages etc...),
- Mise en relation avec les dispositifs de droit commun (ML, CIO, Pôle Emploi...).

### ➤ **L'environnement social**

Nos interventions peuvent consister à :

- Mettre en lien le jeune avec des responsables d'associations ou de clubs,
- Faire médiation avec le voisinage, les propriétaires des studios...
- Accompagner le jeune dans ses démarches et ses rencontres, voire ses confrontations, avec les administrations et les institutions,
- Aller assister à un évènement auquel participe un jeune (match...).

### ➤ **L'environnement familial**

Par famille nous entendons au sens large les parents, la fratrie et potentiellement les proches avec ou sans lien de parenté. La question de la

famille est systématiquement prise en compte par l'équipe dans ses réflexions, en lien bien sûr avec le service placeur.

La continuité des relations entre le jeune et sa famille peut faire partie de notre accompagnement, dans le respect des sensibilités et des souhaits du jeune et des proches concernés.

- Cela peut consister d'un point de vue strictement matériel dans la mise à disposition d'un lieu d'hébergement provisoire en cas d'éloignement pour faciliter les contacts.
- Cela peut également correspondre à un travail d'entretiens pour accompagner la restauration des liens, une prise de distance élaborée, une meilleure compréhension mutuelle...

Les jeunes reçus dans le service de l'hébergement individuel, sont confrontés aux questions de distance à entretenir avec leur famille.

Si le jeune est mineur, nous nous devons au minimum d'informer les familles de toutes les choses importantes concernant leur enfant. Pour cela, nous mettons en place dans les rencontres préalables avec le jeune mineur, une rencontre d'informations et d'explications aux parents.

Pour les majeurs, les choses se posent différemment, s'il existe une difficulté particulière liée à la famille, ce point-là peut figurer au centre du projet personnalisé, mais cela dépend de la volonté du jeune majeur à vouloir faire figurer cette question. Encore une fois, le jeune majeur étant maître d'œuvre de son projet, et les questions familiales étant souvent très sensibles, une telle

orientation dans un travail ne peut être initiée de façon unilatérale et autoritaire.

L'hébergement individuel reste tout de même pour nous un lieu privilégié où peut être travaillé le lien avec la famille, il met en scène ce qui constitue une sorte de préalable à toute autonomie personnelle en interrogeant la question de la bonne distance d'avec sa famille. Le « ni trop près, ni trop loin » étant, pour nous, la garantie d'un équilibre pouvant apporter un élément essentiel dans la restauration pour le jeune, d'un lien social affirmé.

### **Les rencontres avec le psychologue**

Le jeune doit rencontrer le psychologue de l'équipe dans le mois qui suit son arrivée sur le service, dans le double but que le jeune identifie la possibilité de rencontres ultérieures et que le psychologue recueille des éléments de compréhension de la dynamique singulière du jeune.

Le psychologue est disponible pour des rencontres ponctuelles de soutien à la demande, mais en cas de demande de démarche psychothérapeutique le jeune peut être orienté vers les dispositifs de droit commun.

Le psychologue est l'interlocuteur repéré pour les liens avec les professionnels du soin amenés à suivre le jeune (CMP, secteur pédopsychiatrique et psychiatrique...).

## L'Allocation Individuelle Mensuelle

---

L'Allocation Individuelle Mensuelle concerne toute les personnes placées au service de l'hébergement individuel (majeur ou pas). La question de l'argent est une question importante. Elle paraît parfois cruciale tant elle renferme d'enjeux.

Pour des jeunes ayant eu un long passé institutionnel, elle révèle le lien de dépendance à l'institution. L'argent y est souvent revendiqué comme un dû, concernant les loisirs, l'habillement...

Cette position, assez partagée dans nos établissements, exprime un malaise. On pourrait y voir pour des jeunes, une sorte de volonté de faire payer à l'établissement le prix de leur propre placement, comme une sorte de compensation légitime à leur douleur. Cela révèle aussi le travers de l'institution pouvant apparaître comme une toute puissance financière réactivant, au mieux, le fantasme de la vache à lait, ou au pire celui de la mère nourricière sans limite. De telles dérives entraînent des effets pouvant être dévastateurs.

Au service de l'hébergement individuel personnalisé, la question de l'argent est abordée sous la forme d'une « mise en moyens » du projet personnalisé. Pour nous, l'Allocation Individuelle Mensuelle n'est que le reflet financier du projet personnalisé.

L'Allocation Individuelle Mensuelle se discute avec le jeune en début de mois, il doit se construire sous le contrôle de l'éducateur afin d'éviter tous

abus, il est le reflet du nécessaire pour vivre ordinairement dans un hébergement individuel. Chaque rubrique correspond à un élément indispensable à la vie quotidienne et autonome (alimentation, frais de scolarité, transports...).

Le nécessaire pour vivre, ainsi défini, viendra en soustraction des revenus (ou autres) perçus par le jeune. Si les moyens perçus équivalent au montant de l'Allocation Individuelle Mensuelle, rien ne lui sera ajouté. S'ils sont supérieurs, l'occasion sera donnée au jeune accueilli de faire des économies et s'ils sont inférieurs, alors sera rajouté le montant manquant. Pour les jeunes majeurs ou pas sans aucun revenu, le budget sera intégralement versé. A partir de ce calcul et pour le restant du mois, aucune rallonge ou avance ne seront acceptées.

Ainsi, l'accent est mis sur l'importance de la prévision des besoins. Cela nous permet également de nous décentrer de la question financière pour nous consacrer à l'accompagnement éducatif.

Bien entendu, la remise des justificatifs couvrant les dépenses alimentaires, de vêture, d'hygiène, ... est un temps de contrôle et d'échange fondamental dans cet accompagnement.

## Les liens avec les autres services de l'établissement

---

Comment nous travaillons avec le centre de jour/atelier-formation pour les jeunes ?

Nous distinguons deux situations :

- Le jeune est sans projet et a intégré le dispositif « centre de jour/atelier-formation » parce qu'il ne peut pas (encore) tirer profit des dispositifs de droit commun : il est alors suivi pour tout ce qui concerne les périodes de remobilisation et d'évaluation, les apprentissages (cf. projet du centre de jour/atelier-formation) par l'équipe du centre de jour/atelier-formation ; l'étape suivante consistant en un passage de relais entre le centre de jour/atelier-formation et le HIP quand le projet du jeune est défini et/ou que celui-ci est en capacité d'investir les dispositifs de droit commun (mission locale, centres de formation, etc...).
- Le jeune a un projet d'apprentissage ou d'insertion professionnelle qui ne relève plus du centre de jour/atelier-formation et il est alors suivi par les professionnels du HIP.

Comment nous travaillons avec le service d'hébergement intermédiaire ?

- Nous travaillons avec le fait que l'hébergement intermédiaire peut être investi exceptionnellement (en soirée ou en weekend) par les jeunes comme espace sécurisant de « repli » ; cela permet de travailler ses difficultés à affronter sa solitude. En lien avec l'équipe du service

d'hébergement individuel, nous sommes régulièrement amenés à construire un accompagnement progressif visant la distanciation du jeune vis-à-vis de ses repères passés (notamment lorsqu'il est passé par l'hébergement intermédiaire ou au même titre lorsqu'il est passé par une famille d'accueil).

- Nous avons instauré une permanence de présence sur les bureaux de l'hébergement individuel pour concrétiser l'accueil du jeune au service HIP.

## Les partenaires

---

<b><i>Au niveau du soin :</i></b>
-----------------------------------

Nous avons constitué un réseau de praticiens (dont un médecin référent) vers lesquels nous pouvons orienter les jeunes en fonction des situations (le jeune et son représentant légal reste bien sûr libre du choix du praticien). Notre travail consiste à établir des relations de confiance et de coopération avec les praticiens pour les sensibiliser aux situations parfois particulières du public que nous accueillons. Tout ceci bien sûr dans le strict respect du secret médical.

***Au niveau scolaire et professionnel :***

Nous avons un réseau de partenaires professionnels (éducation nationale, formation, artisans, les PME du territoire...), réseau complémentaire avec celui du centre de jour/atelier-formation.

## **IV – L'ORGANISATION DU SERVICE**

---

### **Les moyens éducatifs**

---

Sur ce service travaillent trois éducateurs (un à temps complet, un à 70 % et un à 50 %). Un psychologue intervient lors des réunions et rencontre régulièrement les jeunes.

A l'exception de certaines périodes de congés, au moins un membre de l'équipe éducative est présent sur le service 7 jours sur 7.

La nuit, les surveillants de nuit de l'hébergement intermédiaire peuvent intervenir sur les studios en cas de problème ou de demande précise d'un jeune. Quoiqu'il en soit, une présence continue est assurée de jour comme de nuit.

En effet, à l'issue de chaque service, une liaison téléphonique est effectuée avec le cadre d'astreinte qui traitera, par le biais d'un transfert d'appel, les demandes des jeunes et interviendra si nécessaire de jour comme de nuit et ce, 365 jours sur 365.

En journée, les jeunes de l'hébergement individuel bénéficient selon leur projet, des services du Centre de jour/atelier-formation.

Globalement, nous proposons ici un service d'Hébergement Individuel Personnalisé où l'accompagnement est continu, ce qui diffère des hébergements individuels « classiques » où les jeunes sont général plus inscrits

dans la réalisation d'un projet. Ici, nous sommes davantage au stade expérimental, aux tâtonnements, aux réglages et à la construction du projet (autour d'un studio).

## Les réunions

---

### ***Les réunions de service hebdomadaires***

Toutes les semaines est prévue une réunion de trois heures où sont présents les éducateurs, le psychologue et le responsable du service et/ou le Directeur ou le Directeur-Adjoint.

Lors de ces réunions hebdomadaires, sont abordés différents problèmes de fonctionnement ainsi que l'évolution des jeunes du service.

- 1h30 = suivi de projet pour 6 jeunes (6 x 15min) (ainsi toutes les situations des jeunes passent 2 fois par mois) ;
- 45' = élaboration pré projet ou évaluation pour 1 jeune (avant renouvellement ou préparation fin d'accompagnement).
- 45' = fonctionnement coordination du service.
- Si nécessaire, des informations relatives à certains jeunes accueillis au sein du service de l'hébergement familial d'insertion sont également à l'ordre du jour.

## ***Les réunions de synthèse***

Sont conviés aux synthèses :

- le cadre
- le coordinateur du projet (de préférence en fonction planning)
- le psychologue
- l'ASE, la PJJ ou autre partenaire institutionnel.
- le cas échéant, le jeune et son/ ses représentant(s) légal(aux) [soit parce que le jeune est mineur, soit parce qu'en tant que majeur il demande la présence de son représentant légal].

Les synthèses seront systématiquement préparées à la réunion d'équipe précédente.

## ***Les réunions d'analyses de la pratique***

Cette réunion a lieu une fois toutes les six semaines. Animée par un intervenant extérieur, elle est destinée aux éducateurs. Ce travail collectif s'effectue autour de questions concrètes rencontrées au cours de nos pratiques éducatives.

L'intervenant permet de reprendre, à froid, avec un regard extérieur, des situations délicates qui questionnent l'équipe éducative. Ces situations sont là « décortiquées », analysées en groupe.

Les équipes de l'hébergement individuel et de l'hébergement intermédiaire sont ensemble lors de cette réunion. En effet, ces deux services sont

implantés au cœur de la même ville et ont souvent à gérer des situations communes.

De plus, l'hébergement individuel peut être défini comme le prolongement de l'hébergement intermédiaire. La proximité physique et technique de ces services explique cette réunion commune.

## **V. LES ANNEXES : Outils, Supports...**

---

## GRILLE D'INDICATEURS POUR LES JEUNES ACCUEILLIS EN APPARTEMENT

ITEMS	COMMENTAIRES
<b><i>HYGIENE</i></b>	
- Corporelle +            -            =	
- Tenue du lieu de vie +            -            =	
- Gestion du linge +            -            =	
- Vestimentaire +            -            =	
- Capacité de compréhension +            -            =	
<u>Cotation de l'item <i>HYGIENE</i></u> ① ② ③ ④ ⑤	

<b>SOIN - SANTÉ</b>	
- Se rendre seul au rendez-vous +            -            =	
• Psychologique +            -            =	
• Médical physiologique +            -            =	
- Prendre et suivre un traitement pour problème psychologique +            -            =	
- Prendre et suivre un traitement pour problème physique +            -            =	
- Capacité à signaler une souffrance +            -            =	
- Capacité de compréhension +            -            =	
<u>Cotation de l'item <i>SOIN / SANTE</i></u> ① ② ③ ④ ⑤	

<b>CONDUITES ADDICTIVES</b>	
- Comportement face aux différents produits +            -            =	
- Degré d'influçabilité +            -            =	
- Capacité à se rendre compte, s'évaluer dans ce domaine +            -            =	
- Connaissance du cadre légal +            -            =	
- Capacité de compréhension +            -            =	
<u>Cotation de l'item <b>CONDUITES ADDICTIVES</b></u> ① ② ③ ④ ⑤	
<b>BUDGET</b>	
- Rendu des justificatifs +            -            =	
- Capacité à s'évaluer dans ce domaine +            -            =	

- Capacité de compréhension +            -            =	
<u>Cotation de l'item <i>BUDGET</i></u> ① ② ③ ④ ⑤	
<b><i>VIE QUOTIDIENNE</i></b>	
- Lever : capacité à se lever +            -            =	
- Coucher : capacité à se coucher +            -            =	
- Respect du lieu et du matériel +            -            =	
- Repas : équilibre alimentaire +            -            =	
- Tenue de l'appartement (rangement / respect du lieu) +            -            =	
- Tenue de l'appartement (rangement / respect du lieu) +            -            =	
- Respect des règles de vie / appropriation +            -            =	

- Respect du lieu – appropriation / respect du rythme du sommeil +            -            =	
- Gestion des rythmes de sommeil +            -            =	
Cotation de l'item <i>VIE QUOTIDIENNE</i> ① ② ③ ④ ⑤	
<b>INSCRIPTION DANS LA RELATION SOCIALE</b>	
- Rencontre avec l'institution +            -            =	
- Ouverture vers l'extérieur / réseau social +            -            =	
- Ouverture vers l'extérieur / réseau culturel +            -            =	
- Ouverture vers l'extérieur / réseau sportif +            -            =	
- Ouverture vers l'extérieur / réseau associatif +            -            =	
- Ouverture vers l'extérieur / réseau amical +            -            =	

- Ouverture vers l'extérieur / réseau communautaire +            -            =	
- Ouverture vers l'extérieur / réseau avec les pairs +            -            =	
- Respect de la laïcité +            -            =	
- Relation avec le voisinage +            -            =	
- Le vivre ensemble +            -            =	
- Appropriation des codes sociaux +            -            =	
- Initiatives personnelles (programmation retour famille, week-ends, vacances) +            -            =	
<u>Cotation de l'item <b>INSCRIPTION DANS LA RELATION SOCIALE</b></u> ① ② ③ ④ ⑤	

<p align="center"><b>APPROPRIATION DE SON ENVIRONNEMENT</b></p>	
<p>- Connaissance de son quartier</p> <p align="center">+            -            =</p>	
<p>- Respect des règles de copropriété</p> <p align="center">+            -            =</p>	
<p>- Capacité à s'adapter à son environnement</p> <p align="center">+            -            =</p>	
<p>- Evaluer la pertinence du lieu de résidence</p> <p align="center">+            -            =</p>	
<p>- Connaissance et utilisation des services (transports en commun)</p> <p align="center">+            -            =</p>	
<p>- Capacité de compréhension</p> <p align="center">+            -            =</p>	
<p><u>Cotation de l'item <b>APPROPRIATION DE SON ENVIRONNEMENT</b></u></p> <p align="center">① ② ③ ④ ⑤</p>	



<b>INSERTION SCOLAIRE ET/OU PROFESSIONNELLE</b>	
<u>Cotation de l'item <b>INSERTION SCOLAIRE ET / OU PROFESSIONNELLE</b></u>  ①   ②   ③   ④   ⑤	
<b>INSCRIPTION DANS LA CONTINUITE</b>	
- Projet professionnel +                    -                    =	
- Projet scolaire +                    -                    =	
- Capacité à se projeter +                    -                    =	
- Capacité à mener un projet à son terme +                    -                    =	
- Capacité à rebondir, à se mettre en question +                    -                    =	
- Capacité à faire du lien +                    -                    =	



<p align="center"><b>RELATION A LA FAMILLE</b></p>	
<p>- Capacité à en parler</p> <p align="center">+            -            =</p>	
<p>- Respect du calendrier</p> <p align="center">+            -            =</p>	
<p><u>Cotation de l'item <b>RELATION A LA FAMILLE</b></u></p> <p align="center">①   ②   ③   ④   ⑤</p>	
<p align="center"><b>GESTION DE LA SOLITUDE ET PERTINENCE DU PLACEMENT EN APPARTEMENT</b></p>	
<p><u>Cotation de l'item <b>GESTION DE LA SOLITUDE ET PERTINENCE DU PLACEMENT EN APPARTEMENT</b></u></p> <p align="center">①   ②   ③   ④   ⑤</p>	
<p align="center"><b>RELATION AVEC LES EDUCATEURS / CAPACITE A SOLLICITER L'ADULTE DE FACON PERTINENTE</b></p>	
<p><u>Cotation de l'item <b>RELATION AVEC LES EDUCATEURS / CAPACITE A SOLLICITER L'ADULTE DE FACON PERTINENTE</b></u></p> <p align="center">①   ②   ③   ④   ⑤</p>	

<b>CAPACITE A SE PROTEGER, A EVALUER LES RISQUES</b>	
<u>Cotation de l'item <b>CAPACITE A SE PROTEGER, A EVALUER LES RISQUES</b></u>  ①   ②   ③   ④   ⑤	

Foyer d'Adolescents PYRENE

Siège administratif

Lieu-dit « Le Pitarlet »

RN 117

09160 PRAT BONREPAUX

☎ 05.61.96.19.65 📠 05.61.96.27.27

STUDIO

Téléphone

## **REGLES D'UTILISATION DU STUDIO MIS A DISPOSITION**

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif proposé par le service, un appartement peut être mis à la disposition des jeunes gens accueillis par le Foyer d'Adolescents PYRENE qui est le locataire légal.

### **Il est demandé aux résidents qui occupent ces appartements :**

- d'utiliser paisiblement de l'appartement suivant la destination qui leur a été donnée par la mise à disposition.
- de veiller à l'entretien correct de l'appartement et d'éviter toute dégradation ou aménagement intempestif. Chacun devra répondre financièrement des dégradations éventuellement constatées.
- d'éviter tout bruit de nature à gêner les autres habitants de l'immeuble ou le voisinage, notamment de régler le volume sonore des appareils de radio télévision, HIFI, de manière à ce que le voisinage n'ait pas à s'en plaindre.
- de ne pas héberger dans l'appartement des tierces personnes,
- de ne pas détenir ou consommer d'alcool, ni de substances illicites (drogues et produits stupéfiants)
- de ne pas détenir d'objets dangereux ou prohibés (armes...)
- de ne pas faire entrer ou entretenir d'animaux dans l'appartement.

**Tout manquement au respect du présent règlement pourra entraîner des sanctions éducatives et remettre en cause le principe même de l'accompagnement.**



### **VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE**

Au 05.61.04.86.21 : Educateurs

Au 05.61.96.19.65 : bureaux administratifs

**En cas d'urgence** : selon les nécessités appelez les numéros d'urgence

15 : SAMU

17 : Gendarmerie

18 : Pompiers



# PYRENE

## Foyer pour Adolescents

Lieu dit « Le PITARLET »  
RN 117  
09160 PRAT BONREPAUX

☎ : 05.61.96.19.65  
☎ : 05.61.96.27.27

E-Mail : [adeseuropa@wanadoo.fr](mailto:adeseuropa@wanadoo.fr)

---

Antenne Ariège  
CFAS Midi-Pyrénées  
conventionnée par l'A.R.S.E.A.A

Le Directeur

- A tous les jeunes de l'Hébergement Individuel
- Copie pour information au Chef de Service Educatif et aux Educateurs

PRAT BONREPAUX, le 8 avril 2005

V/REF. :

N/REF. : 12/P-050408-02-SL

**OBJET : AIM**

Mademoiselle, Monsieur,

Je vous informe par la présente que, suite à la demande de nos autorités de tarification, vous devrez, à compter de ce jour, justifier vos dépenses d'AIM.

Je profite de ce courrier pour vous rappeler que votre AIM ne peut être supérieure à **410 €** par mois, qu'elle doit être établie avec un Educateur et qu'elle ne vous sera versée que si votre fiche d'AIM est signée par l'Educateur et vous-même.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur,  
Nicolas GADDONI.

Etablissement agréé par le Ministère de la Justice et le Conseil Général de l'Ariège  
**ASSOCIATION ADES Europe**

Affiliée à l'Association Française pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence :  
Association reconnue d'utilité publique agréée association nationale d'éducation populaire.

## ALLOCATION INDIVIDUELLE MENSUELLE

<b>MOIS DE :</b>		<b>NOMBRE DE JOURS :</b>	
<b>DU :</b>		<b>AU :</b>	
<b>NOM :</b>		<b>PRENOM :</b>	
	BUDGET besoins estimés	REEL dépenses réelles	ECONOMIES ce qu'il reste
LOYER			
CHAUFFAGE, ELECTRICITE veiller aux factures intermédiaires, à la régularisation annuelle ou semestrielle, aux différentes échéances			
EAU attention facture annuelle ou semestrielle			
ASSURANCES Appartement Véhicule Mutuelle			
ALIMENTATION			
FRAIS DE SCOLARITE Factures de l'Ecole			
DEMI-PENSION payable en milieu de trimestre			
FOURNITURES SCOLAIRES livres, cahiers...			
HABILLEMENT			
TRANSPORTS train, car, carburants...			
TELEPHONE			
LOISIRS cinéma, sport, discothèque, abonnement à des revues, ...			
HYGIENE / COIFFEUR produits d'hygiène et de beauté			
ENTRETIEN produits d'entretien, lessive...			
DIVERS			
<b>SOUS TOTAL</b>			
A DEDUIRE  SALAIRE ALLOCATION LOGEMENT REMBOURSEMENT DE DETTES (à détailler)			
<b>TOTAL</b>			
<i>SIGNATURE EDUCATEUR</i>	<i>SIGNATURE JEUNE</i>		<i>DATE</i>

**DOCUMENT INDIVIDUEL DE  
PRISE EN CHARGE  
DIPC**

## AVANT-PROPOS

L'article L-314-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles soumet l'établissement à l'élaboration d'un document « individuel de prise en charge ». Il est établi en triple exemplaire et remis à chaque intéressé.

L'établissement définit le projet individuel dans son contenu et sa forme en concertation avec les propositions du jeune et de sa famille.

## I – PRESENTATION DES DIFFERENTS INTERVENANTS

### 1 – L'Etablissement

**Foyer d'Adolescents PYRENE** situé Lieu-dit « Le PITARLET » RN 117 – 09160 PRAT BONREPAUX, de l'Association ADES Europe, dont le siège est situé Lieu dit « Le PITARLET » RN 117 – 09160 PRAT BONREPAUX et représentée par son Président, **Monsieur Henri POUCHES**

### 2 – L'Usager

M. / Melle .....

Né(e) le ..... A .....

Domicilié .....

### 3 – La Famille

#### ✓ *La Mère :*

Mme .....

Née le ..... A .....

Domiciliée .....

#### ✓ *Le Père :*

M. ....

Né le ..... A .....

Domicilié .....

#### ✓ *Le Tuteur / la Tutrice :*

M. / Mme .....

Né(e) le ..... A .....

Domicilié(e) .....

#### 4 – Le Service Placeur

Référent : M. ....

Adresse du service .....

.....

Tel. : .....

Fax. : .....

#### 5 – Autre(s) suivi(s) éducatif(s) en cours

Nature du suivi : .....

Service ou Etablissement assurant le suivi : .....

.....

Nature du placement :

- Ordonnance 45* .....
- Article 375* .....
- Placement Administratif* .....
- Protection Jeune Majeur* .....
- Aide Jeune Majeur* .....
- Article 16 bis* .....
- MAJ* .....

Date de la décision : .....

## II – OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE

### 1 – OBJECTIFS GENERAUX DU FOYER PYRENE

Dans le cadre du livret d'accueil et de la mise en place du projet individuel le Foyer d'Adolescents PYRENE se fixe les objectifs suivants :

- Accueillir et héberger la personne en lui assurant une surveillance médicale et des soins constants
- Veiller à son accompagnement et son orientation dans :
  - l'organisation des loisirs,
  - la formation,
  - la vie quotidienne,
  - son insertion et son intégration sociale,
- Favoriser son épanouissement affectif, culturel et intellectuel
- Optimiser l'autonomie quotidienne, sociale, scolaire et professionnelle,
- Assurer une surveillance médicale et des soins constants, etc...

### 2 – OBJECTIFS SPECIFIQUES DU FOYER PYRENE

L'établissement effectuera la prise en charge du jeune ....., et se fixe les objectifs suivants :

.....

.....

.....

.....

### III – PRESTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

#### 1 - TYPES D'HEBERGEMENT

- Hébergement collectif du Pitarlet
- Hébergement Intermédiaire (PUJOL)
- Hébergement Individuel Personnalisé
- Hébergement en famille d'accueil
- Mesure d'Accueil de Jour
- Externe « MAJ »
- Prestation du Centre de Jour/Atelier-Formation                      oui                       non
- .....
- .....

#### 2 - TRANSPORT

Les retours familles ainsi que les déplacements liés à la prise en charge sont pris en charges par l'Etablissement.

#### 3 - CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

##### - **Couverture sociale**

Le jeune ..... bénéficie de la CMU (sous réserve des conditions d'attribution établies par le Code de la Sécurité Sociale).

Toutefois, à la demande du jeune et de sa famille, ce dernier pourra demeurer ayant droit de la couverture sociale de ses parents.

##### - **Argent de poche et habillement**

La somme de ..... pour son argent de poche, sera allouée à ..... de chaque mois. Un montant sera déduit de cette somme pour servir de caution. Celle-ci sera restituée totalement ou partiellement à son départ, en fonction de l'état des lieux de la chambre qui sera établi.

La somme de ..... peut être allouée pour l'habillement, en fonction des besoins réels du jeune.

Enfin, les produits d'hygiène, le coiffeur... sont pris en charge par l'établissement.

Néanmoins, une participation financière, pour certaines activités ou certains besoins, pourra être demandée aux représentants légaux.

### IV – DISPOSITIF EDUCATIF ET MODALITE DE PRISE EN CHARGE

Le Directeur est garant du dispositif éducatif mis en place. Un éducateur référent est nommé pour chaque jeune. Cet éducateur ne travaille pas seul. L'ensemble de l'équipe et plus largement des professionnels de l'établissement est partie prenante de l'accompagnement des jeunes accueillis.

Suivant le service accueillant, la présence éducative est permanente ou non.

L'établissement s'engage à mettre en place des entretiens éducatifs réguliers, un suivi individuel et des activités collectives.

Une rencontre au minimum avec le psychologue de la structure sera mise en place.

Enfin, ..... peut consulter le médecin référent du Foyer Pyrène. Il s'agit du

**Docteur Olivier COUZINET ou celui dont dépend le service**

*Adresse* : 34 Rue Nationale – 09160 PRAT BONREPAUX

*Téléphone* : 05.61.96.62.24

A son arrivée, une première consultation est organisée.

## V – CONDITIONS DE MODIFICATION

Les éventuels changements et évolutions au cours de la prise en charge feront l'objet d'avenants au document individuel. Ils seront établis en concertation avec les signataires de ce document.

Chaque fois que nécessaire, les parties s'engagent à réviser ces documents.

## VI – CLAUSE DE RESERVE

L'Etablissement s'engage à tout mettre en œuvre pour viser les objectifs fixés par le présent document mais il ne pourra être tenu pour responsable des objectifs non atteints, les avenants venant expliquer l'évolution du projet.

## VII – CLAUSE DE CONFORMITE

Par la présente, les parties attestent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations de ce document et s'engagent mutuellement à les respecter.

## VIII – REMARQUES ET OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

## IX – NOTIFICATION DES PERSONNES PRESENTES

Le présent document est établi pour la durée de la mesure fixée par le Magistrat ou le Conseil Général.

Si la mesure s'interrompt sur décision du Magistrat avant la date prévue, le présent document deviendrait caduc.

Dans un délai maximum de deux mois, le présent document fera l'objet d'un premier avenant « projet personnalisé » qui viendra préciser les objectifs individuels de l'intervention éducative. Le document individuel de prise en charge sera ensuite révisé à minima tous les six mois. Toutefois, en cas de changement important dans les conditions de prise en charge, le document individuel de prise en charge devra être réactualisé rapidement par un avenant spécifique, avant l'échéance de ces six mois.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il ne peut être communiqué à l'extérieur du service ou de l'établissement.

Le présent document a été établi en présence de :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

qui ont participé à son élaboration.

Pris connaissance le .....

Le .....

Signature du ou des représentants légaux  
**PYRENE**

Signature du représentant du **Foyer d'Adolescents**

Pris connaissance le .....

Le .....

Signature du (de la) jeune

Signature du référent éducatif du **Foyer d'Adolescents**  
**PYRENE**

# CONTRAT DE SEJOUR

## LE PRESENT CONTRAT EST CONCLU ENTRE

### 1 – L'Etablissement

**Foyer d'Adolescents PYRENE** situé Lieu-dit « Le PITARLET » RN 117 – 09160 PRAT BONREPAUX, de l'Association ADES Europe, dont le siège est situé Lieu-dit « Le PITARLET » RN 117 – 09160 PRAT BONREPAUX et représentée par son Président, **Monsieur Henri POUCHES**

### 2 – L'Usager

M. ....

Né(e) le ..... à .....

Domicilié(e) .....

### 3 – Le Service Placeur

Référent : M. ....

Adresse du service .....

Tel. : .....

Fax. : ..... Email : .....

### Il a été convenu ce qui suit :

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de ..... qui peut être renouvelée.

## ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE

### 1 – OBJECTIFS GENERAUX DU FOYER PYRENE

Dans le cadre du livret d'accueil et de la mise en place du projet individuel le Foyer d'Adolescents PYRENE se fixe les objectifs suivants :

- Accueillir et héberger la personne en lui assurant une surveillance médicale et des soins constants
- Veiller à son accompagnement et son orientation dans :
  - l'organisation des loisirs,
  - la formation,
  - la vie quotidienne,
  - son insertion et son intégration sociale,
- Favoriser son épanouissement affectif, culturel et intellectuel
- Optimiser l'autonomie quotidienne, sociale, scolaire et professionnelle,
- Assurer une surveillance médicale et des soins constants, etc...

## 2 – OBJECTIFS SPECIFIQUES DU FOYER PYRENE

L'établissement effectuera la prise en charge du jeune ....., et se fixe les objectifs suivants :

- .....
- .....
- .....
- .....

### ARTICLE 2 : PRESTATIONS DE L'ETABLISSEMENT

Transport  Loisirs  Soins, etc...   
Scolarité  Hébergement

### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE SEJOUR ET D'ACCUEIL

#### Types d'hébergement

- Hébergement collectif du Pitarlet
- Hébergement Intermédiaire (PUJOL)
- Hébergement Individuel Personnalisé
- Hébergement en famille d'accueil
  
- Prestation du Centre de Jour/Atelier-Formation      oui       non

### ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Une participation éventuelle est prévue :

- Aux frais d'entretien et d'hébergement
- Au forfait journalier hospitalier
- Aux frais de transports et sorties
- Dans les cas particuliers suivants :

.....  
.....

### ARTICLE 5 : CONDITIONS DE MODIFICATION

Les éventuels changements et évolutions en cours de prise en charge feront l'objet d'avenants au présent contrat. Ils sont établis en concertation avec les signataires et/ou avec mention des personnes présentes lors de la révision. Chaque année (minimum) et chaque fois que nécessaire, les parties s'engagent mutuellement à réviser ce contrat de séjour.

Précision sur les raisons et modalités de refus de signature du contrat de séjour ou de l'avenant :

.....

## ARTICLE 6 : CLAUSE DE RESERVE

L'Etablissement s'engage à tout mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés par le présent contrat mais il ne pourra être tenu pour responsable des objectifs non atteints, les avenants venant expliciter l'évolution du projet. De plus, les engagements contractés s'appliquent également à la connaissance exhaustive des informations concernant la personne accueillie.

Ce présent contrat ne vaut qu'après engagement mutuel des parties.

## ARTICLE 7 : CONDITIONS DE RESILIATION

Le contrat de séjour prend fin normalement dans trois situations :

- A la fin de la durée du contrat de séjour dans le cas d'une prise en charge à durée déterminée dans le cas où elle n'est pas renouvelée,
- Lors de l'orientation de la personne accueillie.

Il peut également prendre fin pour :

- Inadéquation entre l'état de santé de la personne accueillie et les moyens de l'Etablissement ou du service,
- Non-respect du règlement de l'établissement

## ARTICLE 8 : CLAUSE DE CONFORMITE

Par la présente, les parties attestent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations de ce contrat et s'engagent mutuellement à les respecter.

## NOTIFICATION DES PERSONNES PRESENTES

Lors de l'élaboration du présent contrat de séjour, étaient présentes :

Mme ou M. .... Agissant en qualité de .....

du **Foyer d'Adolescents PYRENE**

Mme ou M. .... Agissant en qualité de .....

du service placeur

Mme ou M. .... (spécifier le lien de parenté avec l'utilisateur)

Fait à PRAT BONREPAUX, le .....

**Le Directeur**

**La personne accueillie**

**Le service placeur**

*(la signature doit être précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)*



# PYRENE Foyer pour Adolescents



Lieu dit « Le PITARLET  
RN 117  
09160 PRAT BONREPAUX  
☎ : 05.61.96.19.65  
📠 : 05.61.96.27.27

Courriel : [adeseurope@wanadoo.fr](mailto:adeseurope@wanadoo.fr)

Site : <http://www.adeseurope.fr>

Antenne Ariège  
CFAS Midi-Pyrénées  
conventionnée par l'A.R.S.E.A.A

## RECUEIL D'INFORMATION SANTÉ

Service :  Collectif Renseigné par :  
 Intermédiaire  
 Individuel  
 SHFI

Le ...../...../20.....

### ETAT CIVIL

Nom : ..... Prénom : .....  
Né(e) le ...../...../19..... à (Ville, Pays) .....  
Nationalité : .....

### EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Détenteurs de l'autorité parentale : .....  
.....  
☞ Faire renseigner la fiche « Formulaire d'Urgence »

### COUVERTURE SOCIALE

Investiguer la situation du jeune et apprécier tout besoin d'autonomie et d'accompagnement du jeune.  
**1 – COUVERTURE DE BASE**

Ayant droit  Assuré social lui-même

Numéro de sécurité sociale : \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_

Etablissement agréé par le Ministère de la Justice et le Conseil Général de l'Ariège  
**ASSOCIATION ADES Europe**  
Affiliée à l'Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes :  
Association reconnue d'utilité publique agréée association nationale d'éducation populaire.

**En cas de situation d'ayant droit, sous la couverture de l'assuré :**

Nom : ..... Prénom : .....

Père       Mère       Tuteur      Autre : .....

Possède une Carte Vitale       Couverture Maladie Universelle   
Aide Médicale d'Etat       Soins urgents

Coordonnées de la Caisse d'Assurance Maladie : .....

Droits ouverts du : ...../...../20..... au ...../...../20.....

La CMU est à renouveler deux mois avant l'expiration, soit le ...../...../20.....

*☞ Photocopier la feuille d'attestation des droits, à joindre au dossier*

*☞ Selon besoin, faire renseigner la feuille délégation de paiement par les ouvriers-droit (en fiche N°...)*

*✍ Démarches particulières à engager : à renseigner en fin de document.*

**2 – COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE**

Ayant droit       Personnelle

**En cas de situation d'ayant droit, sous la couverture de l'assuré :**

Nom : ..... Prénom : .....

Père       Mère       Tuteur      Autre : .....

Couverture Maladie Universelle

Droits ouverts du : ...../...../20..... au ...../...../20.....

Coordonnées de la Caisse complémentaire ou Mutuelle : .....

*✍ Démarches particulières à engager : à renseigner en fin de document.*

**MEDECIN TRAITANT**

*Conditions de prise en charge des soins*

Déclaré, Nom et Adresse : .....

Non déclaré

*✍ Démarches particulières à engager : à renseigner en fin de document.*

**COUVERTURE ACCIDENTS DU TRAVAIL**

Bénéficiaire des prestations accident du travail (AT) (élèves, stagiaires, formation professionnelle, CNASEA ...)

Dispositions accident du travail aux pupilles de l'éducation surveillée survenu par le fait ou à l'occasion d'un travail commandé – article L. 412-8 du Code de la Sécurité Sociale (anciennement 007).

*✍ Démarches particulières à engager : à renseigner en fin de document.*

**ALLERGIE(S) :** ..... **GROUPE SANGUIN :** .....

**CARNET DE SANTÉ**

- Existant      Oui  Non       Confié au service      Oui  Non
- Document faisant état de la situation vaccinale :      Oui  Non   
(copie ou certificat médical)

*☞ A transmettre au médecin ou à l'infirmière lors de la prochaine consultation*

**BESOINS DE SANTÉ SPÉCIFIQUES**

Informations fournies par le jeune et/ou par ses parents : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Ordonnance en cours**      Oui       Non
- Traitement ou soins en cours**      Oui       Non
- Conduite à tenir en cas d'urgence**      Oui       Non
- Aménagements Spécifiques**      Oui       Non
- Port de lunettes       Appareil dentaire       Prothèse Auditive
- Handicap : présente un handicap relevant de la MDPH**

*☞ Selon besoin, faire renseigner le document PAI (fiche santé N° 5) par le médecin qui suit le jeune*

*☞ Démarches particulières à engager : à renseigner en fin de document.*

**BILANS DE SANTÉ**

- Visite médicale d'aptitude à la pratique sportive      Oui       Non
- Visite médicale d'aptitude au travail      Oui       Non   
(médecin du travail, médecin de l'Education Nationale)
- Bilan d'orientation (médecin de l'Education Nationale)      Oui       Non
- Bilan de santé      Oui       Non

*☞ Démarches particulières à engager : à renseigner en fin de document.*

**SOINS PENALEMENT OBLIGES**

Oui       Non       De quel type : .....

*☞ Démarches particulières à engager : à renseigner en fin de document.*

**RECAPITULATIF DES DÉMARCHES A ENGAGER**

Autorité parentale

.....  
.....

Couverture sociale

.....  
.....

Médecin traitant

.....  
.....

Couverture accident du travail

.....  
.....

Besoins de santé spécifique

.....  
.....

Bilans de santé

.....  
.....

Soins pénalement obligés

.....  
.....

*☞ Utiliser ensuite le document éducatif*

**OBJECTIFS D'INTERVENTION ÉDUCATIVE EN SANTÉ (à intégrer dans le DIPC)**

.....  
.....  
.....

*☞ Documents associés au Recueil d'Information Santé :*

*Annexe 1 : fiche formulaire soins d'urgence*

*Annexe 2 : suivi éducatif en santé*



**PYRENE**  
**Foyer pour Adolescents**

Lieu dit « Le PITARLET  
RN 117  
09160 PRAT BONREPAUX  
☎ : 05.61.96.19.65  
📠 : 05.61.96.27.27

Courriel : [adeseurope@wanadoo.fr](mailto:adeseurope@wanadoo.fr)

Site : <http://www.adeseurope.fr>

Antenne Ariège  
CFAS Midi-Pyrénées  
conventionnée par l'A.R.S.E.A.A

**FORMULAIRE D'URGENCE**  
**à l'intention des parents**

En cas de besoin, un mineur accidenté ou malade est orienté et transporté vers le service de soins le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un mineur ne peut sortir de l'Hôpital qu'accompagné de sa famille, sauf décision spécifiée par le Magistrat. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant tous les renseignements pour vous avertir.

Ce document est non confidentiel. En cas de besoin, il sera transmis au service de soins. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin appelé à intervenir en urgence ou à l'infirmière.

*Identification du mineur*

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ...../...../19.....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

.....

Numéro et adresse du Centre de Sécurité Sociale : .....

.....

N° de téléphone du domicile	
N° de téléphone du travail du père	
N° de téléphone du travail de la mère	
Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement	

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant : .....

.....

.....

Service Educatif :  
(coordonnées ou cachet du service)

Etablissement agréé par le Ministère de la Justice et le Conseil Général de l'Ariège  
**ASSOCIATION ADES Europe**

Affiliée à l'Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes :  
Association reconnue d'utilité publique agréée association nationale d'éducation populaire.



Lieu dit « Le PITARLET  
RN 117  
09160 PRAT BONREPAUX  
☎ : 05.61.96.19.65  
📠 : 05.61.96.27.27

Courriel : [adeseurope@wanadoo.fr](mailto:adeseurope@wanadoo.fr)

Site : <http://www.adeseurope.fr>

Antenne Ariège  
CFAS Midi-Pyrénées  
conventionnée par l'A.R.S.E.A.A

**SUIVI EDUCATIF EN SANTÉ**

*Identification du mineur*  
Nom : ..... Prénom : .....  
Né(e) le ...../...../19.....

**BESOINS SANTE EXPRIMES PAR LE JEUNE**

Date :

.....  
.....  
.....

**BESOINS SANTE EXPRIMES PAR LES PARENTS**

Date :

.....  
.....  
.....

**BESOINS SANTE IDENTIFIES PAR LES PROFESSIONNELS**

Date :

.....  
.....  
.....

**SUIVI**

Date :

.....  
.....  
.....

*Etablissement agréé par le Ministère de la Justice et le Conseil Général de l'Ariège*  
**ASSOCIATION ADES Europe**  
*Affiliée à l'Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes :  
Association reconnue d'utilité publique agréée association nationale d'éducation populaire.*

## ➔ LOCALISATION

L'établissement est situé à PRAT BONREPAUX, à 90 km de TOULOUSE, 63 km de PAMIERS, 53 km de FOIX et 31 km de ST-GAUDENS, dans le Couserans au Pied des Pyrénées.

### ✦ Bureaux et Siège Social

Lieu dit « LE PITARLET »

RN 117

09160 PRAT BONREPAUX

☎ : 05.61.96.19.65 📠 : 05.61.96.27.27

[adeseurope@wanadoo.fr](mailto:adeseurope@wanadoo.fr)

Etablissement agréé par le

Ministère de la Justice et le

Conseil Général de l'Ariège

géré par l'ASSOCIATION ADES Europe :

*Affiliée à l'AFSEA reconnue d'utilité publique, agréée association nationale d'éducation populaire.*

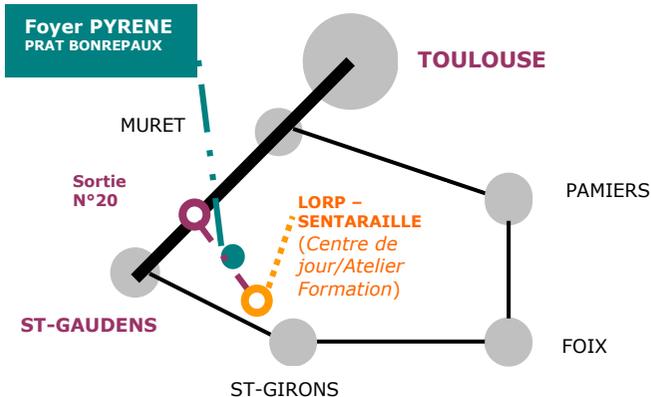
## ➔ MOYENS D'ACCES

✈ Aéroport TOULOUSE-BLAGNAC

🚉 SNCF : TOULOUSE, BOUSSENS

🚗 Autoroute A 64: TOULOUSE-TARBES (sortie N°20)

🚌 Bus : TOULOUSE - FOIX - BOUSSENS



## ➔ VALEURS ET ENGAGEMENTS

- Solidarité et aide aux enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté.
- Respect de la personne humaine dans toutes ses composantes.
- Rejet du racisme et de la xénophobie.
- Engagement laïque.
- Notion de gratuité.

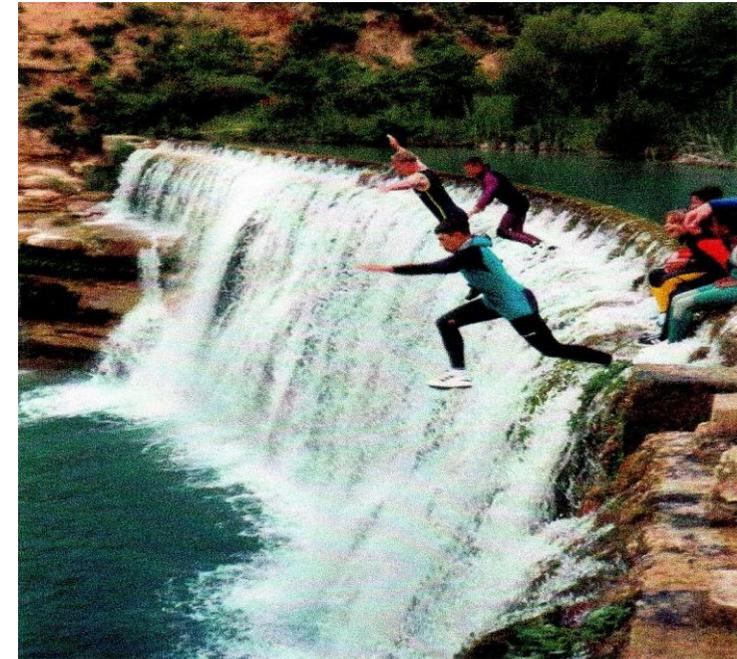
## ➔ OBJECTIFS

- Protection physique et morale des usagers.
- Insertion sociale et professionnelle.
- Redonner confiance dans leurs possibilités.
- Inculquer le sens des responsabilités et un esprit d'initiative.
- Favoriser le désir d'apprendre, de comprendre, de communiquer.

## \* LIVRET D'ACCUEIL \*

# PYRENE

*Foyer pour Adolescents*



**13 - 21 ans mixte**

Habilitation : ASE - JUSTICE

(Art. 375 - Ord 45 - Décret 75)

## ➔ FINALITES

Suivi et accompagnement des enfants, adolescents et majeurs **en difficulté ou en rupture familiale et/ou sociale** confiés à l'établissement. Aller vers leur autonomisation, responsabilisation, socialisation.

## ➔ L'ACCUEIL

L'accueil fait suite à une visite de pré-admission où sont présents :

- l'usager,
- le service placeur,
- la famille (lorsque ceci est possible),
- un cadre de l'établissement
- un éducateur du service.

L'accueil en lui-même s'effectuera le plus souvent un mercredi (*jour choisi en fonction de la disponibilité et de la mise en place du planning de semaine du Centre de Jour/Atelier Formation*).

- Visite de la structure d'accueil,
- Visite du Centre de Jour/Atelier-Formation,
- Présentation de l'équipe
- Présentation du Référent,
- Signature du contrat de séjour,
- Mise en place du projet individualisé,
- Mise en place du mode de collaboration avec la famille.

## ➔ PRESTATIONS

**ETABLISSEMENT DE DROIT PRIVE AVEC MISSION DE SERVICE PUBLIC EN EXECUTION DE PLACEMENT**

Cet **accueil** propose, autour de l'hébergement, différents services **visant à accompagner le jeune vers une inscription sociale et une plus grande autonomie.**

- ✓ Quatre types d'hébergement sont possibles :
  - **L'hébergement collectif,**
  - **L'hébergement semi-collectif,**
  - **L'hébergement individuel,**
  - **L'hébergement en placement familial.**

✓ Un service de pré-formation et formation (*Centre de Jour/Atelier-formation à Lorp-Sentaraille, 09200*)

✓ Prise en charge effectuée par du personnel spécialisé.

Elle se fait en partenariat avec la famille, le service placeur, le cas échéant les services de santé et de l'Education Nationale.

## ➔ BENEFICIAIRES

✓ **Mineurs et majeurs de 13 à 21 ans** ne présentant pas de troubles psychologiques importants.

✓ Etablissement mixte.

## ➔ MODE DE PLACEMENT

- ✓ *Décision administrative,*
- ✓ *Décision judiciaire,*
- ✓ *Accueil d'urgence.*

## ➔ FINANCEMENT

par les Conseils Généraux

➤ Placement A.S.E

➤ Art.375

par le Ministère de la Justice

➤ Ordonnance 45

➤ Décret de 75

## **ANNEXE AU LIVRET D'ACCUEIL**

Bienvenue,

Votre trajet vous amène à être accueilli(e) au Foyer d'Adolescents PYRENE.

Votre projet correspond aux spécificités du « **Service d'Hébergement Individuel** » sis **38 Rue Villefranche à ST-GIRONS.**

Un studio vous est prêté. Un état des lieux de ce dernier sera fait dès votre entrée et le règlement intérieur du service vous sera communiqué.

Les objectifs spécifiques de l'Hébergement Individuel sont de tendre vers :

- l'autonomisation,
- la responsabilisation,
- la socialisation,
- Dans certains cas d'évaluer simplement vos capacités à vivre et à vous organiser seul et de vous orienter vers un service plus adapté.

Pour ce faire, une équipe éducative composée de trois éducateurs vous accompagnera dans votre parcours, elle mettra à votre disposition tous les outils et prestations adaptés à vos besoins tout au long de votre séjour ; séjour qui sera balisé par un projet personnalisé évalué régulièrement et révisé si nécessaire.

La nuit, ou lorsque les éducateurs ont terminé leur service, le cadre d'astreinte répondra à vos appels et interviendra s'il y a lieu.

Comme tout résident du Foyer PYRENE vous avez des droits, mais aussi des devoirs. Vos devoirs sont de maintenir propre votre studio, de respecter le voisinage, de respecter les lieux communs, de respecter le règlement intérieur.

*Un studio meublé et équipé, vous est prêté, du matériel est mis à votre disposition : **vous en êtes responsable.***

Vos droits sont d'être accueilli(e), écouté(e), aidé(e), soutenu(e), accompagné(e) par l'équipe éducative.

Profitez de votre séjour pour vous ressourcer, faire de nouveaux projets ou réaliser ceux que vous avez déjà.

L'équipe éducative.

### Pour information

Le Chef de Service  
Educatif :

Mme Isabelle FEUILLERAT-NIANG

N°s téléphones :

Les éducateurs :

D.A  
A.N  
E.S

Bureau : 05.61.04.86.21  
Portable : 06.79.70.10.37  
Bureaux administratifs : 05.61.96.19.65

Urgences : SAMU 15  
Pompiers : 18  
Gendarmerie : 17

# PROJET PERSONNALISE

NOM : \_\_\_\_\_

mineur

Date d'ENTREE : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

majeur

Date échéance fin de mesure : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Référent : \_\_\_\_\_

---

Quel projet retenons- nous pour la période à venir ?

**TITRE DU PROJET :**

Date : .....

Signature du Bénéficiaire

Signature du Référent

Signature du Chef de Service Educatif

<b>Objectifs</b> <i>(en précisant les domaines retenus)</i>	<b>Actions</b>	
	<i>Ce qui dépend de vous</i>	<i>Ce qui dépend de l'HIP</i>

	Vos besoins d'après vous	Vos besoins d'après votre environnement	Vos besoins d'après l'équipe HIP	Commentaires / remarques suite à l'échange
Démarches liées aux droits				
Tenue d'un appartement				
Gestion du budget				
Utiliser les transports				
Prendre soin de soi (santé...)				
Le temps libre				
Le scolaire / le professionnel				
La vie affective				
La gestion de l'imprévu				

**Support trace pour les points projets**

Date de point projet	Dernière date de passage sur le studio	Point sur l'avancement du projet	Conduite à tenir

**BILAN DU PROJET PERSONNALISE DE \_\_\_\_\_ POUR LA PERIODE DU \_\_/\_\_/\_\_ au \_\_/\_\_/\_\_**

**Rappel des objectifs du placement ou du Contrat (ou de la prolongation) Jeune Majeur**

	Les principales évolutions d'après vous	Les principales évolutions d'après l'équipe HIP	Commentaires / remarques suite à l'échange
Démarches liées aux droits			
Tenue d'un appartement			
Gestion du budget			
Utiliser les transports			
Prendre soin de soi (santé...)			
Le temps libre			
Le scolaire / le professionnel			
La vie affective			
La gestion de l'imprévu			

**Projet de vie du /de la jeune à la sortie du service**

